Rappel de produit
pour des raisons de sécurité

Publication du 12/04/2024

NIKINTER INTERMARCHE rappelle Jambon cru désossé 12 mois vendu au rayon charcuterie coupe



- Noms des modèles ou références concernés : **jambon cru vendu au rayon charcuterie coupe entre le 22/03/2023 et le 12/04/2024**
- Marque : **sans marque**
- **Lot jambon cru vendu au rayon charcuterie coupe**
- Conditionnements : **vendu au rayon charcuterie coupe**
- Date début/fin de commercialisation : **du 22/03/2024 au 11/04/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Intermarché Parentis-en-born**
- Distributeurs : **Intermarché Parentis-en-born**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de listéria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 22 avril 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0558789000**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre